



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION SAINT-JEANNAISE**

# **RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS**

***EXERCICE 2003-2004***

## I - LA COLLECTE DES DECHETS

### ► Collecte des ordures ménagères porte à porte

La collecte des ordures ménagères à domicile est assurée une fois par semaine (deux fois pour le centre ville de Saint-Jean de Bournay), les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 3h à 12h, en régie directe par la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise.

L'étendue du territoire à couvrir (17 communes) nécessite l'intervention de deux équipes (un chauffeur et deux rippers par équipe), et la collecte est organisée de façon à n'effectuer qu'une seule rotation jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2 situé à Penol.

### ► Déchetterie

Une déchèterie est gérée en régie directe par la Communauté de Communes.  
Les horaires d'ouverture sont :

| Jours de la semaine                    | ETE                                      | HIVER                                 |
|--|--|---------------------------------------|
|  | Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre | Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars |
| Mardi au vendredi                      | 10H00 – 12H00                            | 10H00 – 12H00                         |
|  | 15H00 – 18H30                            | 14H00 – 16H00                         |
| Samedi                                 | 9H00 – 12H00                             | 9H00 – 12H00                          |
|  | 15H00 – 18H30                            | 14H00 – 16H00                         |
| Sauf : dimanche, lundi et jours fériés |  |                                       |

L'accès à la déchèterie est réservé aux usagers domiciliés sur la communauté de communes.

Les déchets des particuliers sont reçus à titre gratuit sans limitation de volume. En ce qui concerne les déchets de professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs...), seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers non spéciaux seront admis à la déchèterie et soumis à tarification (sauf papiers et cartons).

Les particuliers peuvent y déposer les encombrants non-recyclables, les métaux, les papiers et cartons, le verre, les huiles minérales, les batteries usagées, les piles, les journaux et les emballages (plastique, métallique, ...), les déchets verts, gravats.

### **►Points d'apport volontaire**

Des points d'apport volontaire sont en place dans toutes les communes de la Communauté de Communes et dans les communes associées (situation au 31-12-2004) :

- un à Chezeneuve, Crachier, Lieudieu, Royas, Sainte Anne sur Gervonde, Eclose et Tramole
- deux à Beauvoir de Marc, Culin, Meyssez, Meyrieu les Etangs, Saint Agnin sur Bion, Savas Mepin et Villeneuve de Marc,
- trois à Artas,
- quatre à Châtonnay,
- Onze à Saint Jean de Bournay.

## **II - LE TRAITEMENT DES DECHETS**

### **►Les filières sélectives**

La gestion des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire est coordonnée par le SICTOM des Pays de la Bièvre. La collecte est assurée par le biais de la société ONYX, et le tri par celui de la société SERNED (filiale de SERPOL).

La gestion des déchets issus de la déchèterie est coordonnée par le personnel de la Communauté de Communes. Les cartons, les métaux et les batteries usagées collectés à la déchèterie sont évacués par une société privée : Arc en ciel, basée à Izeaux, qui en assure le recyclage. Les huiles minérales sont prises en charge par la Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (SRRHU) qui assure à la fois la collecte et le recyclage.

Les déchets verts collectés à la déchèterie sont évacués vers la plate-forme de compostage du SICTOM à Penol.

Par ailleurs, les particuliers qui le désirent, peuvent acquérir auprès du SICTOM des composteurs individuels à prix réduit. Le fournisseur est la société PWS, basée à Nurieux dans l'Ain.

L'objectif est de diminuer la quantité de déchets verts apportée par les particuliers à la déchèterie. 611 composteurs ont été acquis par des particuliers depuis le 12/12/2002 (dont 81 en 2003 et 58 en 2004).

### **►Les autres filières**

Les déchets collectés à domicile sont enfouis au CET de classe 2 situé à Penol sous la responsabilité de la société SERNED.

Les encombrants non-recyclables collectés à la déchèterie sont évacués par la société Arc en Ciel, vers le CET de classe 2 à Penol.

### III - LES INDICATEURS D'ACTIVITE

|  | 2001           | 2002           | 2003           | 2004           |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tonnages enfouis Ordures ménagères<br>Pour 17 communes | 3884,76 tonnes | 3892,64 tonnes | 3449.00 tonnes | 3576.54 tonnes |
| Verre <sup>(1)</sup>                                   | 480.19 T       | 471,75 T       | 484 T          | 481.34 T       |
| Emballages <sup>(2)</sup>                              | 87,22 T        | 111,27 T       | 116.37 T       | 126.26 T       |
| Journaux – revues <sup>(2)</sup>                       | 218,9 T        | 304,51 T       | 287 T          | 320.29 T       |
| Papiers - cartons                                      | 119,63 T       | 122,3 T        | 146.26 T       | 134.56 T       |
| Métaux   | 295,19 T       | 316,07 T       | 287.68 T       | 223.16 T       |
| Encombrants inertes non recyclables                    | 905,87 T       | 838,22 T       | 882 T          | 998 T          |
| Huiles minérales                                       | 11,79 T        | 10,26 T        | 9 T            | 8.270 T        |
| Batteries usagées                                      | 5,05 T         | 9,7 T          | 11.70 T        | 7.45 T         |
| Gravats  | non mesurable  | non mesurable  | Non mesurable  | Non mesurable  |
| Déchets verts  | non mesurable  | non mesurable  | non mesurable  | 921.86 T       |
| Piles  | Non collecté   | 0,33 T         | 1.2 T          | 1.5 T          |

<sup>(1)</sup> verre provenant de la déchèterie et des points d'apport volontaire.

<sup>(2)</sup> déchets provenant des points d'apport volontaire.

### IV - LE COÛT DU SERVICE

|                               | 2002                | 2003                 | 2004                |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Collecte à domicile OM        | 244 864,90 €        | 294 744.89 €         | 265 499.99 €        |
| Traitement OM                 | 243 621,16 €        | 221 618.00 €         | 231 532.00 €        |
| Déchèterie                    | 68 014,22 €         | 69 899.85 €          | 181 368.22 €        |
| <b>Coût global du service</b> | <b>556 500,28 €</b> | <b>586 262 .74 €</b> | <b>678 400.21 €</b> |

La répartition des frais de gestion est établie en proportion du volume de dépense de chaque activité.

L'objectif de limiter le coût de la collecte à moins de 2-2,1 MF (304 898 – 320 143 €) par an est atteint. Il appelle toutefois les commentaires suivants :

- L'amortissement comptable des véhicules qui n'avait pas d'impact en 2002 représente un montant de 45 552 € à partir de 2003.

- La trésorerie de la Communauté a permis de ne pas mobiliser l'emprunt prévu pour l'acquisition des bennes à ordures ménagères. En conséquence, le budget du service ne supporte pas de frais financiers.

Le coût du traitement fait l'objet d'une régularisation inter-exercices. En 2002, le tonnage traité a été conforme à la prévision ; il ne donne pas lieu à un rattrapage sur l'exercice 2003.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2002 ne permet pas de faire face au coût réel du service. L'augmentation de redevance est inévitable.

## V - FINANCEMENT

Le financement du service est assuré par deux redevances :

### ➤ la redevance ordures ménagères payée par tous les particuliers et assimilés

Pour 2003, son produit s'est monté à 614 291,81 € et à 629 814.74 € pour 2004.

#### Tarification des particuliers

|   | 2001    | 2002   | 2003   | 2004   |
|---|---------|--------|--------|--------|
| <b>Résidence principale et secondaire</b> |         |        |        |        |
| Une personne seule                        | 60,70 € | 63,48€ | 66.72  | 70.08  |
| Deux personnes et plus                    | 94,09 € | 98,28€ | 103.44 | 108.60 |

### ➤ la redevance déchets industriels payée par les entreprises venant faire des dépôts à la déchèterie,

Pour 2003, son produit s'est monté à 2 215.20 € et pour 2004 il s'élevait à 2 996€.

Les apports des professionnels sont soumis à tarification selon les quantités :

| Volumes d'apport | Prix     |
|------------------|----------|
| 0,5 m3           | 8 euros  |
| 1 m3             | 16 euros |
| 2 m3             | 32 euros |
| 3 m3             | 48 euros |
| 4 m3             | 64 euros |
| 5 m3             | 80 euros |
| 6 m3             | 96 euros |

La recette cumulée des deux redevances est donc de **616 507,01 €** pour 2003 et de **632 810.74 €** pour 2004.

## **VI – EVALUATION PAR RAPPORT AUX PERSPECTIVES ENONCEES EN 2002**

L'audit de fonctionnement de la déchèterie a été réalisé au cours de l'été 2002. Il dresse l'inventaire des mises aux normes nécessaires et des améliorations souhaitables. Il évalue et compare le coût de mise en place de plusieurs filières de recyclage ; le rapport est consultable au siège communautaire. Il met en évidence le coût important de mise aux normes (investissement et exploitation) en regard des recettes limitées du service.

Les travaux d'aménagement sur la déchèterie ont consisté en l'installation d'un système de collecte des eaux pluviales assorti d'un séparateur hydro-carbures. Une dalle a également été réalisée permettant l'installation de l'armoire à DMS, du capot de protection pour batteries et surtout du conteneur de récupération des huiles. Ce dernier a été protégé de la pluie par un toit métallique et posé sur bac de rétention (nécessaire en cas de fuites). Suite à une injonction préfectorale de cesser les apports de déchets verts et non inertes dans la carrière municipale, ces déchets sont désormais déposés en bennes à la déchèterie. Les deux alvéoles libérées par le déplacement des conteneurs à huiles et batteries accueillent désormais les bennes destinées aux déchets verts. Faute d'alvéole libre, la benne à gravats, moins haute, est installée hors sol dans l'attente d'une solution plus satisfaisante.

Les déchets verts sont désormais transportés à Penol pour y être compostés. Les gravats inerte triés en benne sont enfouis dans la carrière municipale.

La signalétique sur site a été améliorée et adaptée à la nouvelle situation. Des panneaux facilement lisibles permettent désormais d'identifier les bennes et le type de déchet qu'elles reçoivent.

## **VII - OBSERVATIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR**

La priorité est de satisfaire le plus rapidement possible aux obligations de la loi du 13 juillet 2002, en maintenant les redevances à un niveau acceptable pour la population.

### **1) Optimiser les recettes**

Faire évoluer les tarifs professionnels ;  
Faire payer la totalité du service rendu (papiers et cartons notamment)

### **2) Améliorer la qualité du service**

Ouvrir le lundi aux commerçants

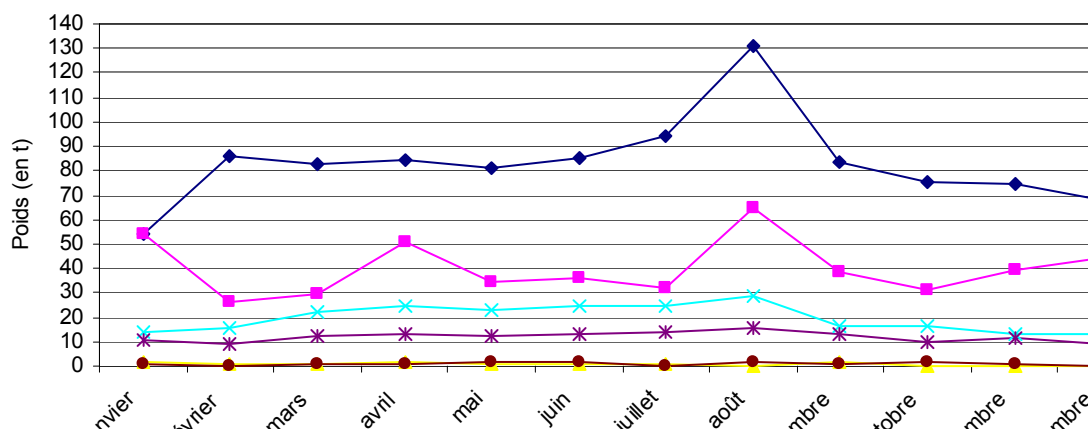
### **3) Améliorer la gestion de la déchèterie et de la collecte**

Evincer les papiers et cartons de la collecte ;  
Mettre en place les garde-corps.

## ANNEXE : suivi statistique

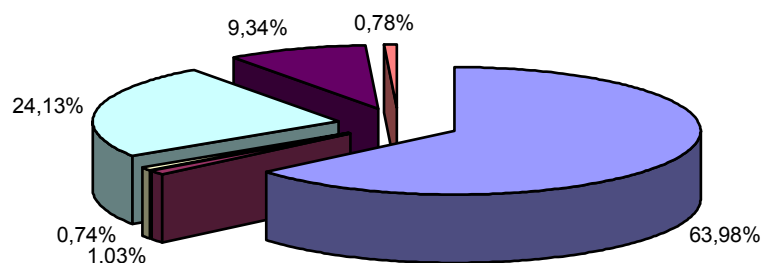
|              |               |               |             |              |               |              |
|--------------|---------------|---------------|-------------|--------------|---------------|--------------|
| novembre     | 74.48         | 39.2          | 0           | 13.47        | 11.628        | 0.9          |
| décembre     | 68            | 44.6          | 0           | 13.44        | 8.604         | 0            |
| <b>TOTAL</b> | <b>998.62</b> | <b>481.34</b> | <b>7.45</b> | <b>236.6</b> | <b>143.17</b> | <b>10.89</b> |

**Evolution des tonnages de déchets collectés sur la déchèterie en 2004**



|                         | Encombrant | Verres | Batteries | Ferrailles | Cartons | Hui |
|-------------------------|------------|--------|-----------|------------|---------|-----|
| <b>Représentativité</b> | 63,98%     | 1,03%  | 0,74%     | 24,13%     | 9,34%   | 0,7 |

**Importance de chaque déchet par rapport à la quantité totale collectée**



## ANNEXE : suivi statistique

